



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1005-2013

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que, lors de sa séance extraordinaire tenue le 16 septembre 2013, le conseil municipal de la ville de Bromont a adopté le règlement d'emprunt suivant :

**Règlement d'emprunt numéro 1005-2013 décrétant une dépense et un emprunt de 1 363 000 \$ pour une contribution au Club de soccer de Bromont inc. pour la construction d'un terrain de soccer synthétique**

Ce règlement a été modifié par la résolution 2013-10-643 du 1<sup>er</sup> octobre 2013 pour en préciser certains éléments et ce, sans en changer l'objet, le terme ou le montant prévu.

Tel que requis par la Loi, ce règlement modifié a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 7 octobre 2013.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Bromont, ce 16 octobre 2013.

La greffière adjointe,

Stéphanie Déraspe, avocate